

Deposé à Châteauneuf



**La PLANETE peut se passer de nous mais NOUS ne pouvons pas nous passer d'ELLE
PROTEGEONS LA..**

Enquête publique du 3 septembre au 5 octobre 2018 sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une plateforme logistique d'ENSUA lot E de la ZAC des Aiguilles (Ensuès)

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur Monsieur Gérard MIDONIO

Sur le dossier, notre association porte plusieurs remarques :

De manière générale, nous réitérons un certain nombre de grands principes :

- **la trame verte** dans ce projet semble insuffisamment structurée pour être efficace entre deux grands ensembles classés de grande valeur environnementale (ZNIEFF, SIC) du massif de la Nerthe et des zones humides du pourtour de l'étang de Berre, elle englobe notamment les surfaces de Biotechna, qui ne sont pas des plus naturelles.

Pour le **lot E** (84000 m²), il correspond dans sa totalité à d'anciennes cultures abandonnées (vignes, fruitiers), c'est le lot le plus proche de l'état naturel et le moins pollué de l'ensemble de la ZAC. Il y pousse sur une grande partie de sa surface l'Hélianthème laineux, protégé, dans un état non dégradé (14000 m²) ou peu dégradé (5000 m²). Or le projet aboutit à une imperméabilisation record de 72% de la surface du lot E avec, **déjà prévue**, la construction d'une cellule supplémentaire de 6000 m² ce qui va faire monter le taux d'imperméabilisation à 80%.

C'est inacceptable ! Nous disons non à l'extension déjà programmée de l'entrepôt au détriment de la végétation du lot et nous demandons que les parkings VL soient enherbés et leurs eaux recueillies par des noues plantées avant de rejoindre le bassin de rétention pour assurer sur le lot la continuité de la trame verte et le rôle de corridor biologique.

- utiliser en priorité le foncier économique disponible avant d'en créer du nouveau, à notre connaissance plusieurs sites logistiques sont aujourd'hui inutilisés à Marseille quartier Saumaty-Séon, à Vitrolles aux Estroublans, à Rognac....Nous sommes conscients des délais longs sur ce type projet, il faut cependant accroître les réflexions prospectives pour anticiper les mutations comme aujourd'hui à la Mède sur le site de la raffinerie qui dispose d'un accès ferroviaire.

Les installations **du lot E** pourraient être accueillies par les Hangards Boussiron non utilisés, à Marignane, d'autant plus que la nouvelle desserte RD20e qui y aboutit est en voie de réalisation.

• engager une rupture avec les aménagements qui, par facilité, ne se justifient que par leur desserte routière, venant aggraver les situations de saturation des réseaux. Constat fortement marqué et en augmentation au Sud de l'étang de Berre. Comme déjà exprimé dans un précédent avis, notre crainte porte sur la saturation de l'axe RD48a. • Aussi, nous formulons un **projet alternatif d'accès à la ZAC concernant par conséquent le lot E**, à coûts de réalisation constants, par le sud. (voir schéma ci-après) Avec la création d'un giratoire au nord de l'autoroute, en symétrie avec le projet de giratoire au sud, pour retirer les trafics PL de la RD48a pour renforcer la sécurité et la fluidité de la circulation. La création de ce giratoire au Nord de l'A55 permettra un accès direct au sud de la ZAC. Il permet d'éviter plusieurs investissements : bretelle (500m) sortie d'autoroute, doublement sur 1km de la RD9, renforcement du giratoire RD9 et création du giratoire RD48a. Il permet également d'éviter le cisaillement des flux sur l'A55 entre ceux qui rentrent sur l'A55 de Carry vers Martigues et ceux qui sortent en provenance de Marseille vers Carry, secteur actuellement très dangereux. Ce projet ne remet pas en cause la trame viaire à l'intérieur de la ZAC, le schéma de circulation devra être adapté, ce qui reste possible car le plan masse est à ce jour que prévisionnel.

• **L'étude d'impact pour le lot E** ne décrit même pas le site Natura 2000 Marais et zones humides liées à l'Etang de Berre ni les ZNIEFF type I et II **qui servent de réceptacle aux eaux issues de la ZAC donc du lot E**. Ces milieux ont été déclarés zone sensible dans le Plan BARNIER pour la réhabilitation de l'Etang. Il est donc insupportable pour eux de collecter des eaux dont le fonctionnement des entrepôts fait augmenter la charge en polluants.

Nous demandons donc un **traitement spécifique des eaux pluviales des quais, des voiries et des parkings PL** avant de les laisser rejoindre le bassin de rétention.

• **Le dossier d'aménagement de la ZAC des Aiguilles a été soumis à enquête publique du 12 janvier au 13 février 2015 relative à la demande d'autorisation prévue à l'article L 214-1 & L 214-6.**

L'analyse du registre d'enquête faisait apparaître **18 observations**

Parmi celles-ci

Des interrogations sur :

-La présence des moustiques dans les bassins d'eau

-L'existence d'un ruisseau longeant le CD9 au nord du giratoire pour recueillir une partie des eaux de la ZAC. Il s'avère trop petit et donc cette anomalie n'est pas prise en compte.

-Interrogation sur la qualité des eaux qui aboutissent dans l'étang de Bolmon et notamment celles provenant de BIOTECHNA

-Demande de mesure de restauration de la fonction écologique entre le massif de l'Estaque/La Nerthe et l'étang de Berre faite dans l'avis de l'autorité Environnementale.

Pour nous, ces interrogations sont toujours d'actualité et des réponses ne sont toujours pas apportées dans l'étude d'impact

• En ce qui concerne les riverains, on ne voit pas apparaître la prise en compte de l'aire métropolitaine des gens du voyage, située à l'Est de cette ZAC des Aiguilles sur la commune de Gignac la Nerthe. Celle-ci existe provisoirement et devrait être aménagée pour 40 places et donc une population comprise entre 160 à 240 personnes. Elle est inscrite au futur PLUi de Aix Marseille Provence Métropole en cours d'élaboration. Ces

riverains seront donc soumis aux contraintes de la dégradation de la qualité de l'air (avec effets toxiques lors d'un incendie), aux bruits, à la circulation...

• **Les variations du changement climatique, actuelles et futures, dues aux gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ainsi que leurs conséquences, ne sont pas pris en compte d'une manière globale sur ce projet.**

• Nous demandons la réalisation d'une étude localisée sur les émissions de particules fines avant de la réalisation du projet. Ce qui permettra de faire une comparaison quand le parc logistique sera en service.

• Nous demandons la couverture des andins de BIOTECHNA indispensable à la qualité du site pour les 1000 personnes qui y travailleront dont 250 pour le lot E.

• Nous demandons que **les 33000 m2 de toiture du lot E soient transformés immédiatement en centrale photovoltaïque** afin d'augmenter la production locale d'électricité grâce à une énergie renouvelable non hydraulique et éviter les catastrophes écologiques comme celle de cet été 2018 liée au turbinage intensif d'EDF dans l'Etang.

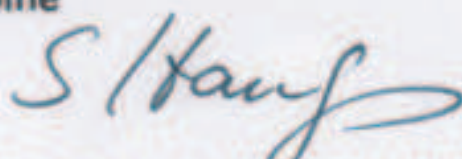
Avis défavorable sur la demande d'exploiter un entrepôt sur le lot E.

Fait à Châteauneuf les Martigues, le 28 septembre 2018

Pour **ECO-RELAIS**

DEFRANCE Guy

HANKEL Sabine



Annexe : position 2015, 2017 d'ECO-RELAIS et élus de CHATEAUNEUF la MEDE DEMAIN

Association ECO-RELAIS

Côte Bleue / Marignane

26 Rue de la Salamandre

13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

TEL : 04.42.76.25.40

PS: Il est irresponsable de signer des permis de construire à la ZAC des Aiguilles sous que les accès routiers soient terminés (R.U1-2 Code de l'urbanisme)





ECO RELAIS

Côte Bleue Marignane

Le relais de l'écologie pour un Développement
Durable en Côte Bleue - Marignane



<http://eco.relai.cote.bleue.free.fr>

Enquête publique du 30 mars au 30 avril 2015 sur ZAC des Aiguilles (Ensuès)

- aménagement d'une zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire à vocation d'activités économiques sur le site des "aiguilles" sur le territoire des communes d'Ensuès-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe et Châteauneuf-les-Martigues.
- le parcellaire en vue de délimiter exactement les immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour permettre la réalisation de cette opération

A l'attention du Commissaire enquêteur M. Gilbert GUARNERI

Sur le dossier, notre association portent plusieurs remarques :

De manière générale, nous réitérons un certain nombre de grandes principes fondamentaux :

- la trame verte dans ce projet semble insuffisamment structurée pour être efficace entre deux grands ensembles classés de grande valeur environnementale (ZNIEFF, SIC) du massif de la Nerthe et des zones humides du pourtour de l'étang de Berre, elle englobe notamment les surfaces de Biotechna, qui ne sont pas des plus naturelles.
- utiliser en priorité le foncier économique disponible avant d'en créer du nouveau, à notre connaissance plusieurs sites logistiques sont aujourd'hui inutilisés à Marseille quartier Saumaty-Séon, à Vitrolles aux Estroublans, à Rognac... Nous sommes conscients des délais longs sur ce type projet, il faut cependant accroître les réflexions prospectives pour anticiper les mutations comme aujourd'hui à la Mède sur le site de la raffinerie qui dispose d'un accès ferroviaire.
- engager une rupture avec les aménagements qui, par faciliter, ne se justifient que par leur desserte routière, venant aggraver les situations de saturation des réseaux. Constat fortement marqué et en augmentation au Sud de l'étang de Berre. Comme déjà exprimé dans un précédent avis, notre crainte porte sur la saturation de l'axe RD48a.
- Aussi, nous formulons un projet alternatif d'accès à la ZAC, à coûts de réalisation constants, par le sud. (voir schéma ci-après) Avec la création d'un giratoire au nord de l'autoroute, en symétrie avec le projet de giratoire au sud, pour retirer les trafics PL de la RD48a pour renforcer la sécurité et la fluidité de la circulation. La création de ce giratoire au Nord de l'A55 permettra un accès directe au sud de la ZAC. Il permet d'éviter plusieurs investissements : bretelle (500m) sortie d'autoroute, doublement sur 1km de la RD9, renforcement du giratoire RD9 et création du giratoire RD48a. Il permet également d'éviter le cisaillement des flux sur l'A55 entre ceux qui rentrent sur l'A55 de Carry vers Martigues et ceux qui sortent en provenance de Marseille vers Carry, secteur actuellement très dangereux. Ce projet ne remet pas en cause la trame viaire à l'intérieur de la ZAC, le schéma de circulation devra être adapté, ce qui reste possible car le plan masse est à ce jour que prévisionnel.



L'ETANG NOUVEAU
Pour la réhabilitation de l'Etang de Berre,
de la Durance et du littoral
et leur mise en valeur au profit de tous

ASSOCIATION LOI 1901 CREEE EN 1988 AGREEE « ENVIRONNEMENT » BOUCHES DU RHONE

Marignane, le 4 octobre 2018

Contribution de l'Etang Nouveau à l'enquête publique sur la demande formulée par la société ENSUA en vue d'être autorisée à exploiter une plateforme logistique (lot E) au sein de la ZAC des Aiguilles sur la commune d'Ensuès-la-Redonne (13).

à Monsieur Gérard MIDONIO
Commissaire enquêteur

Depuis notre rencontre du 20 septembre deux informations sont remontées jusqu'à nous.

- 1) **Nous avons appris qu'un permis de construire avait été délivré pour le lot H de la ZAC pour un entrepôt de l'ordre de 50000 m² (environ 500 passages de poids lourds)**

Ceci montre bien que la zone va entrer en activité très rapidement en l'absence de tout l'aménagement routier indispensable pour la sécurité du secteur.

- 2) Dans le même ordre d'idée, des personnes autorisées, au titre de la représentation des habitants et des associations, ont assisté à la dernière réunion chez BIOTECHNA. Il en ressort que l'entreprise est opposée à la cession d'une partie de ses terrains, incluant un bassin, pour le lot E de la ZAC.

Sans vouloir faire de procès d'intention à ENSUA il serait surprenant qu'ENSUA se batte pour cette parcelle uniquement pour y laisser de la pelouse et y aménager des terrains de sport pour le personnel. L'angélisme n'est malheureusement plus de rigueur en 2018.

De toute évidence la cellule supplémentaire de 6000 m² va être construite tout de suite avec le reste de l'entrepôt comme elle figure, d'ailleurs, page 13 de l'étude d'impact (voir schéma) ce qui va générer d'emblée au moins 60 passages de poids lourds, en plus des 300 déjà prévus.

De plus cette construction va porter à 80% la surface imperméabilisée de ce lot E ce qui est inadmissible en regard des 37% de surface végétalisée exigible pour respecter la trame verte et assurer le rôle de corridor pour la Faune entre la Nerthe et les Paluns.

Qu'en est-il enfin du calibrage du bassin de rétention des eaux pluviales ?

Par ailleurs nous revenons sur l'absence d'utilisation de cette immense surface sacrifiée pour y implanter une centrale photovoltaïque.

Toutes les grosses entreprises locales ont dans les toutes dernières années et en 2018 fait l'effort de créer de telles installations. Pour exemple très récemment IKEA à Vitrolles (article de presse déjà joint), TOTAL la Mède lors de sa reconversion à la production de biocarburant(voir photo Google), EUROCOPTER Marignane (voir photo Google). Sans compter le projet de la SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE à Vallon Dol (voir article

Engie conserve ses terminaux de Fos

La reprise par Total des activités gaz naturel liquéfié (GNL) d'Engie et devient ainsi le n°2 mondial dans ce domaine, n'inclue pas les terminaux de Fos Tonkin (le plus ancien qui a été construit à la demande de GDF en 1972) et Cavaou (réalisé par Suez à l'instant du rapprochement avec GDF) qui tous deux approvisionnent le sud de la France en gaz naturel. Engie conserve également le terminal de Montoir-de-Bretagne en Loire-Atlantique. En revanche, la flotte des méthaniers qui assure le transport du gaz algérien notamment, passe sous le pavillon de Total. À noter que le pétrolier possède une participation au capital de la société d'exploitation des terminaux de Tonkin et Cavaou.

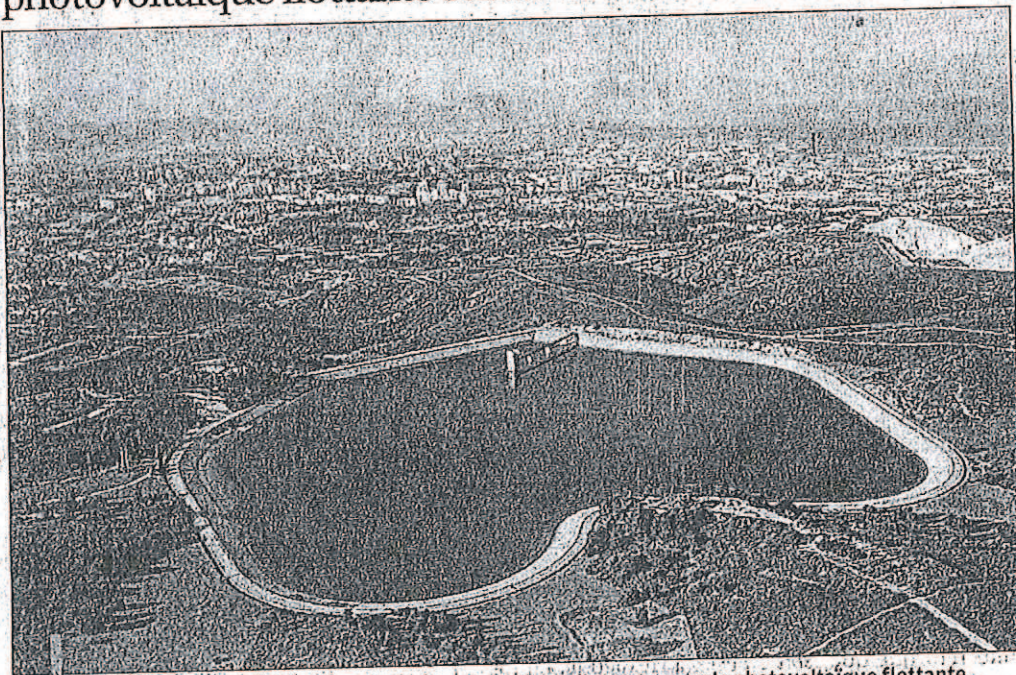
786507



Un acteur-clé du développement du territoire soutient « L'économie en Provence »

Bientôt des centrales solaires sur l'eau

La Société du Canal de Provence a le projet d'une unité photovoltaïque flottante sur la retenue de Vallon Dol



La réserve de Vallon Dol, sur laquelle la SCP veut installer une centrale photovoltaïque flottante. Une première en France et en Europe.

/PHOTO CAMILLE MOIRENC POUR LA SCP

Et si le soleil faisait bon ménage avec l'eau ? Cette idée de marier les deux pour produire de l'énergie, la Société du Canal de Provence (SCP) qui en juillet dernier a fêté ses 60 ans, envisage très sérieusement de la concrétiser. Pour cela, des études ont été lancées pour recouvrir des parties d'ouvrages qui acheminent l'eau aux communes ou aux champs de panneaux photovol-

taillés du Vieux-Port. Nous nous sommes dit qu'elle pourrait supporter une centrale photovoltaïque flottante d'une puissance de dix mégawatts", poursuit Jean-François Cloarec, accompagné du chargé d'études Clément Kambourian. "Elle serait posée sur des flotteurs. Mais tout est à imaginer car, hormis en Asie, il n'y a aucun exemple de ce type en France et en Europe. Le

conteste le plus spectaculaire, il n'est pas le seul à mûrir dans les cartons. La SCP, sous l'impulsion de son directeur Bruno Vergobbi, a fait de l'innovation le moteur d'une série de diversifications qui toutes ont en commun le domaine de l'eau. La société vient ainsi de transmettre à la Commission de régulation de l'énergie trois dossiers pour intervenir sur des réserves d'eau à Rognac,

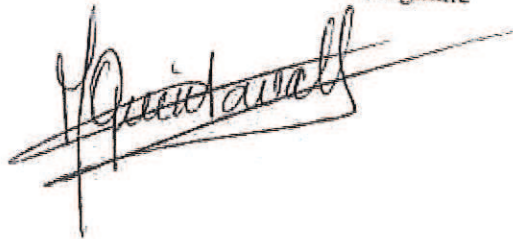
de presse).

Nous revenons également sur l'avis de la DDTM qui explique bien que l'étude d'impact pour la biodiversité à l'échelle d'une ZAC dans son ensemble ne dispense pas ensuite d'une étude d'impact détaillée pour chacun des lots ce qui n'a pas été fait pour le lot E.

Conclusion

Pour toutes ces raisons et celles déjà évoquées dans sa précédente contribution l'Association **PETANG NOUVEAU**, agréé environnement pour les Bouches du Rhône, donne un avis défavorable à l'aménagement prévu du lot E et à cette ZAC au rabais d'un point de vue du développement durable et de la prise en compte du dérèglement climatique.

Mireille QUINTAVALLA
Responsable ETANG NOUVEAU Marignane



La réserve de Vallon Dol, sur laquelle la SCP veut installer une centrale photovoltaïque flottante. Une première en France et en Europe.

/PHOTO CAMILLE MOIRENC POUR LA SCP

Et si le soleil faisait bon ménage avec l'eau ? Cette idée de marier les deux pour produire de l'énergie, la Société du Canal de Provence (SCP) qui en juillet dernier a fêté ses 60 ans, envisage très sérieusement de la concrétiser. Pour cela, des études ont été lancées pour recouvrir des parties d'ouvrages qui acheminent l'eau aux communes ou aux champs, de panneaux photovoltaïques. "Nous manquons de plus en plus de foncier, d'où le recours à ce qu'on nomme des sites dégradés parce que déjà affectés à d'autres usages. C'est par exemple le développement de centrales en toiture. Mais pour nous, la surface, ce sont nos ouvrages et l'eau des réserves", résume Jean-François Cloarec, le chef du département Énergies renouvelables de la SCP.

Au cœur de l'idée, la réserve d'eau potable du Vallon Dol. Un bassin de 7 hectares qui renferme trois millions de mètres cubes d'une eau prélevée dans le Verdon et répond aux besoins en eau potable des Marseillais. "C'est deux fois la capa-

acité du Vieux-Port. Nous nous sommes dit qu'elle pourrait supporter une centrale photovoltaïque flottante d'une puissance de dix mégawatts", poursuit Jean-François Cloarec, accompagné du chargé d'études Clément Kambourian.

"Elle serait posée sur des flotteurs. Mais tout est à imaginer car, hormis en Asie, il n'y a aucun exemple de ce type en France et en Europe. Le solaire n'étant pas notre cœur de métier, nous avons lancé un appel à projets. Les candidats ont jusqu'au 21 décembre pour proposer. Au terme de la consultation, nous opterons pour un partenaire et cela devra aboutir à la constitution d'une société commune. L'idée est que le projet, particulièrement innovant, soit opérationnel en 2021." Autre avantage d'une centrale flottante: "En refroidissant les panneaux, l'eau améliorerait le rendement." Si le projet du Vallon Dol est sans

conteste le plus spectaculaire, il n'est pas le seul à mûrir dans les cartons. La SCP, sous l'impulsion de son directeur Bruno Vergobbi, a fait de l'innovation le moteur d'une série de diversifications qui toutes ont en commun le domaine de l'eau. La société vient ainsi de transmettre à la Commission de régulation de l'énergie trois dossiers pour intervenir sur des réserves d'eau à Rognac, Bormes-les-Mimosas et dans le Vaucluse.

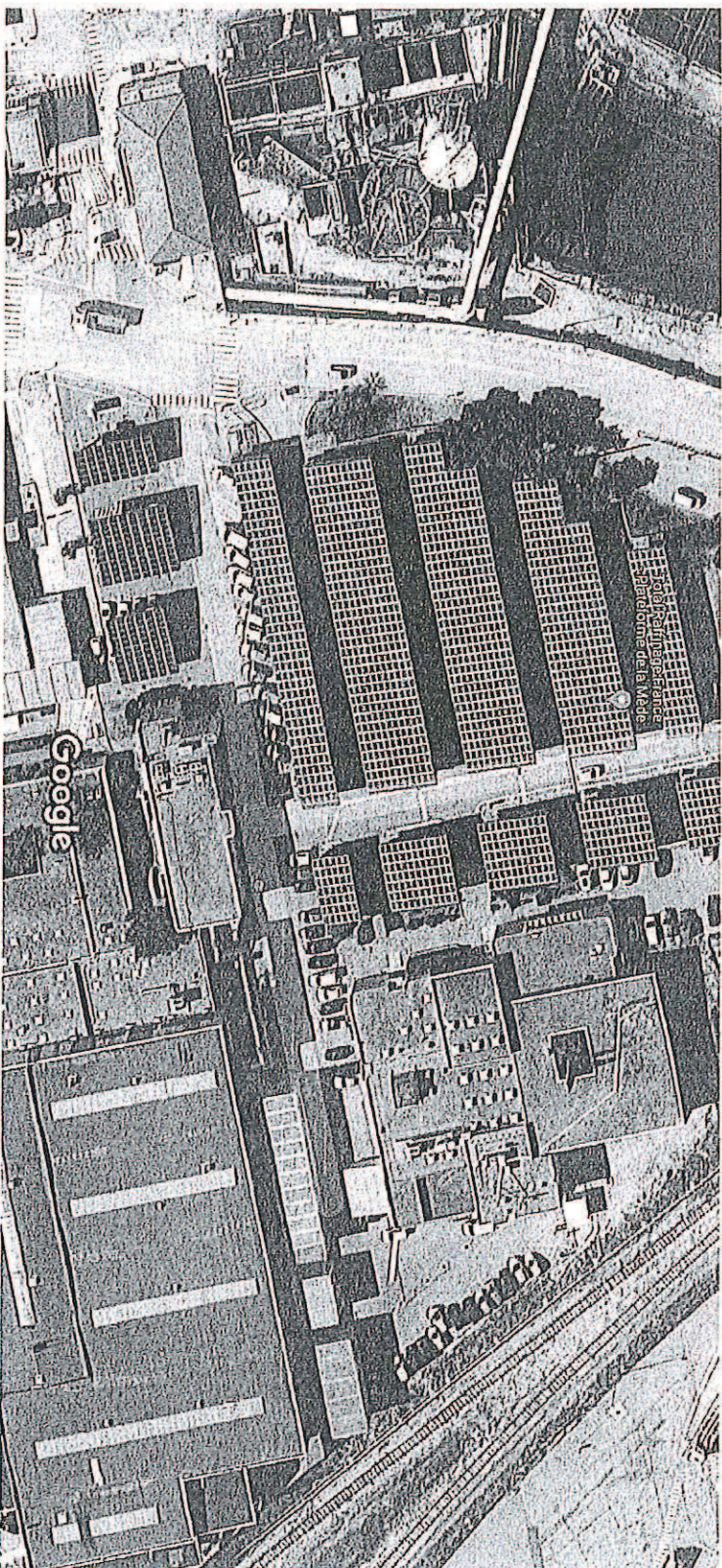
La SCP s'intéresse aussi à l'aquathermie qui permettra de livrer de la chaleur à partir de l'eau des canaux. Le pompage grâce au photovoltaïque et le stockage de l'énergie sont également des voies de réflexion. Des évolutions qui mettent en évidence que la SCP est aujourd'hui bien davantage qu'une organisation qui met le Sud Est à l'abri de la sécheresse.

Jean-Luc CROZEL

jlcrozel@laprovence-presse.fr



Google Maps



Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 10 m

Nouvelle zone photovoltaïque
du site de Total La Méditerranée
reconverti au biocarburant.

Google Maps

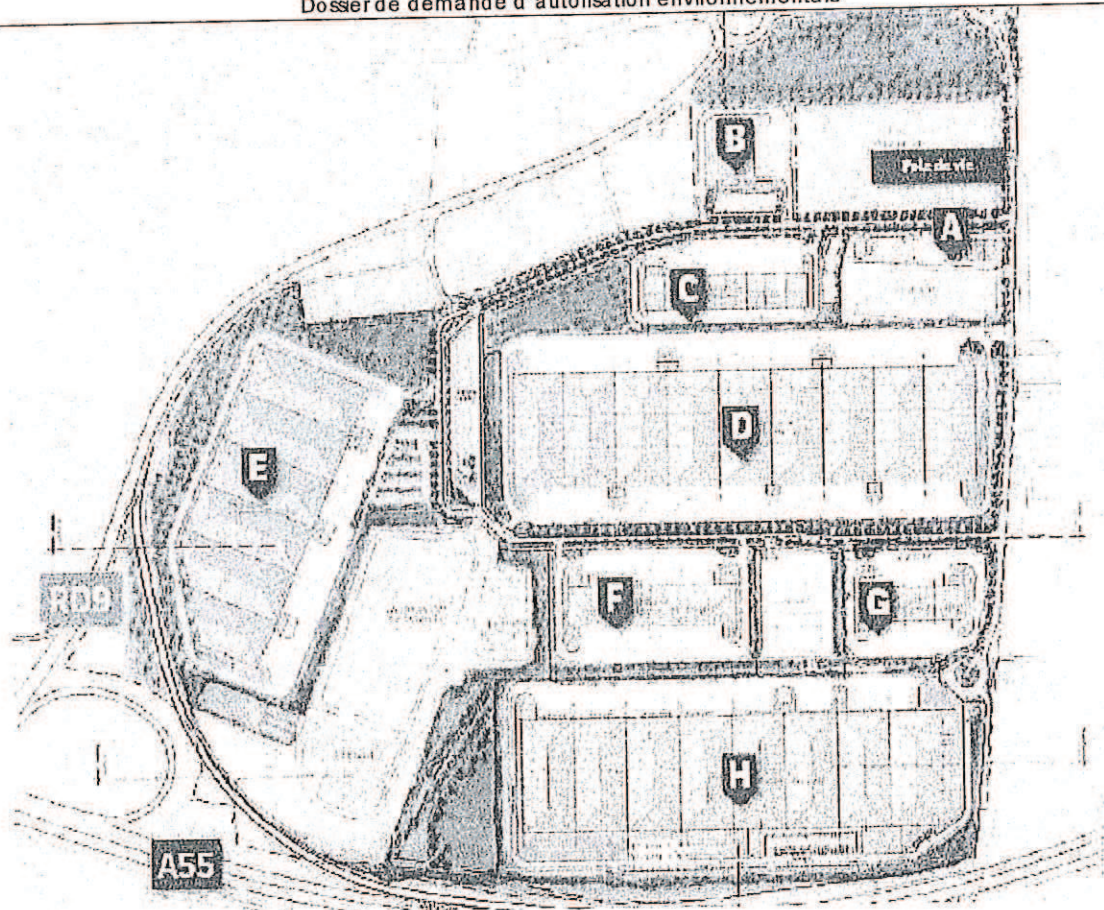
<https://www.google.fr/maps/@43.4337266,5.2341909,321m/data=!3m1!1e3>



Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 50 m

Ferme photo Beltaïque du parking ol' Eurocopter Maignane

03/10/2018 à 22:10



Le lot E sera le premier bâtiment du parc des Aiguilles.

Etude d'impact p.13

Vitrolles

Jeu 28 Juin 2013
www.laprovence.com

ANIMATION

Carrefour organise son barbecue

Il y a quelques jours et à l'approche de l'été, le groupe Carrefour avait invité les clients de son magasin du centre commercial Grand Vitrolles à un barbecue. A l'entrée du magasin, environ 200 personnes se sont présentées, après inscription préalable, pour participer à ce grand moment de convivialité. L'occasion pour la clientèle vitrolloise et des environs d'aller à la rencontre du directeur, Emmanuel Burdin, et de ses collaborateurs qui se sont mobilisés pour un accueil des plus chaleureux.

/PHOTO C.C.



RENDEZ-VOUS

Charlie Jazz en approche

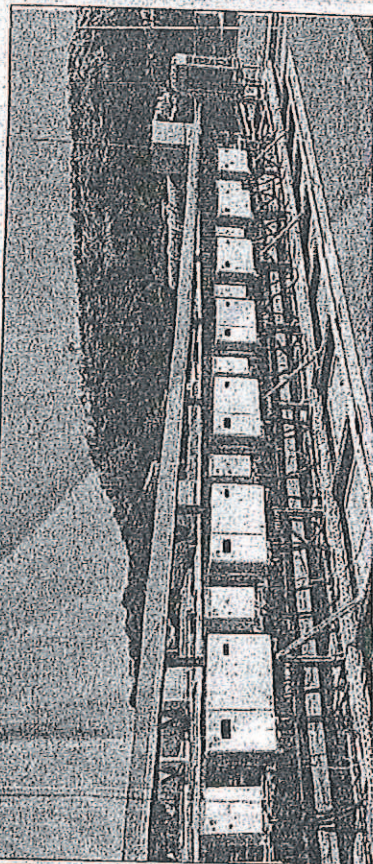
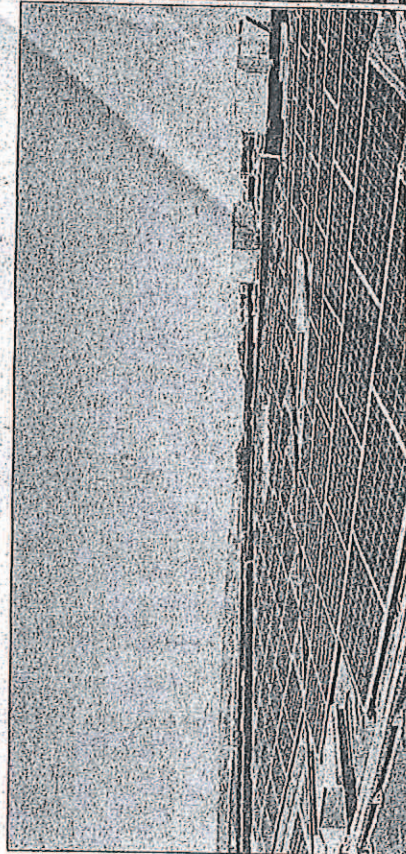
C'est le 6 juillet que débutera au domaine de Fontblanche, la 2^e édition du Charlie Jazz festival. L'événement se tiendra jusqu'au 8 juillet. Pour la première soirée, le public aura l'occasion de découvrir Les ânes de Palinkov à 18 h 30, Pulcinella à 19 h 15, Famoudou Don Moye Quartet "TARTARTAR Brass Embassy" (création) à 21 h, A Filetta - Paolo Fresu - Daniele di Bonaventura "Danse, Mémoire, Danse" à 22 h 15. Une After Party sera aussi disponible chaque soir avec DJ Selector. The Punisher. → Infos : www.charlie-jazz.com

/PHOTO DR



Ikea joue la carte écolo pour son indépendance énergétique

L'enseigne suédoise vient d'installer plus de 2 260 panneaux photovoltaïques sur le toit de son magasin vitrollois. Une façon de poursuivre son grand plan d'engagement environnemental



Hariguane le 5. 10. 2018

à

MIDONIA

Monsieur Gérard Dintonio,
Commissaire Enquêteur

- Enquête publique :
- Réflexions sur le projet d'entrepôt Lot E de la ZAC des Aiguilles
- Commune d'ENSUES.

À l'heure où les voyants rouges de notre environnement sont tous éclairés, où notre planète, tel le Titane, sombre dans le chaos, on autorise encore des installations néfastes à notre équilibre naturel.

En effet, la ZAC des Aiguilles accauntera un espace encore vierge qui abrite une faune coéquipente - Elle polluera par ses activités diverses une zone ZNIEFF et NATURA 2000

À ces secteurs déjà trop bétonnés, pollués, et défigurés s'ajoutera une augmentation de la circulation des poids-lourds avec les nuisances qui en découleront : des difficultés accrues de la circulation routière, une aggravation notable des

pollutions.
Les milieux classés zone ZNIEFF et Natura 2000
doivent être impérativement protégés.

Enfin, il est inacceptable que de tels
Aménagements sur une surface aussi
importante puissent se réaliser sans aucune
installation énergétique solaire (panneaux
photovoltaïques...) dans un pays où le soleil est
bien présent.

Inadmissible !

une ZAC de TROP, non vertueuse -

Christophe

Ensuès la Redonne, le 5 Octobre 2018

Monsieur GERARD MIDONIO
Commissaire enquêteur
Maire d'Ensuès la Redonne
15 avenue du Général Monsabert
13820 ENSUES la Redonne

Lettre remise en mains propres le 05/10/18

Objet : Enquête publique « Projet d'entrepôts couverts (34000 m² – Lot E – Zac des Aiguilles) »

Monsieur le commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, je porte à votre connaissance **mon opposition au projet d'aménagement du lot E ainsi que plus généralement, au projet d'aménagement de la ZAC des Aiguilles en zone logistique.**

Les points énumérés ci-après permettront d'étayer mon opposition sur ce projet.

Ainsi, je prends toute la part à mon devoir de citoyen et de résident à Ensuès-la-Redonne. Je ne représente que mes intérêts privés de citoyen et je ne suis pas affilié ou adhérent de loin ou de près à une association écologiste ou une organisation professionnelle directement bénéficiaire dans ce projet d'aménagement de la ZAC des Aiguilles.

Je ne considère pas que la ZAC des Aiguilles a pour vocation à répondre aux besoins de l'agglomération marseillaise et des entreprises logistiques qui la desservent et l'approvisionnement au quotidien soit de nature à être déclarée d'utilité publique tout en participant au développement économique local et à l'emploi sur le bassin Ouest de la métropole de Marseille.

Sur ce bassin d'activité industrielle, il existe déjà une ZAC les Florilès sur Marignane qui serait en capacité de convenir à la création de nouveaux centres d'entrepôts en logistique (82 ha) et sur d'autres zones (Vitrolles, Aix-les-Milles). A l'heure d'aujourd'hui, l'activité industrielle en place sur 10 ha dans la ZAC des Aiguilles que sont Biotechna dans la valorisation des boues de stations d'épuration collectées au niveau départementale (Groupe des eaux de Marseille) ainsi que la SILIM en délégation pour la métropole MPM dans le regroupement et la gestion des ordures ménagères au niveau du bassin Ouest de la région Marseillaise sont, par la nature première de leur activité économique ; à savoir la valorisation des déchets, bien

davantage à considérer comme étant des activités d'utilité publique en lien avec le développement durable et ceci à **contrario d'une activité de logistique** :

- consommatrice d'espaces agricoles et fonciers,
- génératrice de pollutions atmosphériques sur les populations urbaines et périurbaines voisines du fait de l'augmentation conséquente du trafic routier existant au niveau local et occasionnée par une telle activité,
- génératrice d'externalités négatives pour les usagers au niveau de la circulation des voies d'accès routières existantes au niveau local (RD9, RD48a, RD568, les sorties de Carry le rouet et de Gignac la Nerthe de l'autoroute A55) et qui sont déjà sous dimensionnées pour recevoir les flux routiers actuels, le seront encore bien davantage pour recevoir un tel affluence de poids lourds et de véhicules légers à court et moyen terme (2600 véhicules jour dont 420 Poids lourds pour la ZAC des Aiguilles sans compter les 10200 véhicules jour dont 440 poids lourds pour la ZAC des Florilés située non loin de la ZAC des Aiguilles dans le prolongement de la RD9 en direction de Marignane),
- génératrice de nuisances sonores alors que déjà ce niveau sonore est très limite de l'acceptabilité pour les riverains impactés - le risque sanitaire pour les riverains et les usagers de la route (accident de la route, maladies chroniques associés aux pollutions atmosphérique et sonore),
- contribuant à participer activement au réchauffement climatique (gaz à effet de serre produits par le transport en consommant des énergies fossiles et le chauffage des entrepôts par la combustion de gaz naturel),
- contribuant à la destruction totale d'une faune et d'une flore sur l'espace foncier de la ZAC des Aiguilles et qui sont en partie classées et situées tout proche du massif classé de la chaîne de la Nerthe considéré comme étant une zone Natura 2000 (le site des Aiguilles est tout proche des zones ZNIEEF ET Natura 2000, il est un pendant en cours de reconquête et de continuité territoriale de zones de développement d'une faune et flore à caractère méditerranéen).

Par ailleurs, l'espace foncier qu'est la zone des Aiguilles est grandement menacé aujourd'hui car il est victime de dépôts sauvages hors de contrôle des autorités locales ; il semblerait même que l'inaction ou le laisser-aller du politique au sens péjoratif du terme soit une volonté à ne pas agir pour la préservation du site et dont le but est d'entériner et justifier l'émergence d'une ZAC logistique alors qu'il n'est pas fait état dans lesdits dossiers de l'enquête publique d'un programme de dépollution et de réhabilitation des sols en vue de préserver les eaux de surface et le biotope local. Ces dépôts sauvages en provenance d'artisans ou de professionnels peu scrupuleux de l'environnement ne cessent de s'accumuler ou s'éparpiller sur l'ensemble de la zone. Ces dépôts sauvages de par leur nature sont issus de travaux de démolition et de construction en provenance des alentours et du département. Ils peuvent contenir des déchets dangereux (amiante, liquides organiques

polluants...) et cela implique à la fois un réel problème d'insalubrité et de santé publique pour les populations résidents dedans et à proximité de cet espace et qui sont des Ensuennens à part entière ou encore des personnels actifs (Biotechna, SILIM...) et un risque avéré de contamination des sols et de transfert de ces polluants sur d'autres secteurs en aval du site.

D'après le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme d'Ensuès-la-Redonne, le site des Aiguilles est localisé sur une zone AUE depuis 2007, à vocation générale d'activités logistiques. Il faut remodeler le PLU de cette zone considérée ou encore pour le PLUI à venir en 2020 pour que cette zone change d'affectation économique.

En effet, ce site des Aiguilles doit être un relais d'une nouvelle économie orientée vers la transition énergétique promue par le Ministère de l'environnement et vers un développement durable d'une « réal Economy » à inventer pour le 21^{ème} siècle. Couvrir intégralement sur tout l'espace foncier encore libre de plateformes logistiques couvertes construites de tout-béton et de zones bitumées encerclées en pis-aller d'espaces paysagers multimodales artificiels soit l'équivalent de 80% de l'espace foncier du site est une aberration écologique qui oblige au final à construire des grands bassins de rétention en aval pour collecter l'ensemble des eaux de ruissellement de surface et de toitures de ces entrepôts (étanchéification des surfaces absorbantes naturelles) et pouvant être à l'occasion être le foyer de maladies dont le vecteur serait le moustique tigre ou encore vecteur d'une pollution sur les zones situées en aval (étang de Bolmon). Sauf qu'aujourd'hui les modèles de calcul de dimensionnement des bassins de rétention sont représentatifs d'un retour d'expérience dépassé et qui n'a pas d'équivalent avec le réchauffement climatique qui s'annonce depuis une dizaine d'années. Compte tenu d'une nouvelle pluviométrie régionale et locale, on peut s'exposer à des événements d'inondation répétés sur cette zone par le jeu d'une sous-estimation du dimensionnement de ces bassins.

Basée l'économie réelle sur le tout-logistique est un modèle économique révolu et dépassé datant des trente glorieuses du fait qu'il est ultra-dépendant de la consommation des énergies fossiles. A court terme, compte de la pénurie annoncée du pétrole de par le Monde dans les trente années à venir, il est quasi certain que ce site n'aura plus à vocation à emmagasiner des biens de consommation venus de l'étranger. Il faudra lui retrouver une nouvelle affectation qui reste très difficile à entrevoir aujourd'hui compte tenu du peu de possibilité technique pour une reconversion urbanistique et économique réussie avec de telles constructions. Ce sera un coût à supporter pour la société et les collectivités de MPM pour rendre ce site à nouveau fonctionnel (démolition) car il n'y aura pas de possibilité d'extension foncière pour développer de nouvelles zones d'économie sur ce site compte tenu que ce site est déjà enclavé par des zones urbaines, périurbaines de plus en plus denses et d'une autoroute l'A55 qui est un véritable obstacle physique à son extension.

Je m'adresse donc aux institutions de notre pays (Préfecture, Ministères de l'intérieur et du développement durable...) soumis au dictat des lobbies du transport et autres du genre comme « Amazon » ou « Décathlon » et qui n'ont comme optique le profit à court terme et l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché de jeunes actifs malléables et serviles à souhait. Je vous demande avec insistance de revoir la copie de développement économique de ce site. Il existe déjà une économie durable sur ce site qu'est la valorisation des déchets urbains produits par notre société de consommation. Il faut développer encore bien davantage ce site dans ce sens,

a) en faisant venir :

- d'autres sociétés industrielles ou porteurs de projet révolutionnaires dans la transition énergétique, dans la reconversion des déchets (construction, énergie, alimentation...),
- de centres de recherche et de développement pilotes (ONF, INRA, Europôle de l'Arbois, CNRS....) sur des nouvelles technologies environnementales que dans l'étude et l'introduction de nouvelles espèces végétales adaptées au changement climatique tant annoncé en vue d'empêcher la désertification de notre région,

b) en réintroduisant l'activité pastorale pour entretenir nos zones ZNIEEF et Natura 2000 (massif de la côte bleue) qui sont exposées continuellement au risque d'un incendie majeur et cela sur une période de l'année qui ne se cantonne plus déjà qu'à l'été.

Je demande donc à la préfecture des BdR, en tant qu'Autorité Environnementale, de s'accorder aux conclusions de son premier Avis sur le dossier de réalisation de la ZAC des Aiguilles et qu'elle avait écrite le 15 Novembre 2013 et qui n'a pas été suivi d'effet par la suite, par l'aménageur et la métropole MPM et même pire, qu'elle n'a pas rendue son avis sur l'instruction de la première tranche d'aménagement de la ZAC des Aiguilles (Lot E).

En effet, les conditions actuelles ne sont pas réunies pour rendre viable le projet d'aménagement de la ZAC des Aiguilles sans les travaux de voiries nécessaires au préalable à son emménagement :

- sur l'échangeur de Carry le Rouet (desserte sur la RD9),
- sur le rondpoint des Pieletes à Gignac la Nerthe (RD568/RD48a),
- sur la création d'un rondpoint sur la RD48a au niveau de la ZAC des Aiguilles.

Ceux sont des conditions sine qua none qui restent néanmoins peu à la mesure de l'enjeu ou de l'ampleur pour absorber tous les flux du trafic routier annoncé par la ZAC des Aiguilles et de la Florilès. Dans l'idéal, il faudrait dissocier physiquement ces flux avant ceux déjà existants en créant un nouvel échangeur sur l'Autoroute A55 dédié uniquement aux entrées et aux sorties des flux sur la ZAC des Aiguilles. La

bretelle de desserte de l'A55 sur la RD9 tant attendue depuis des décennies est selon la configuration qui nous est présentée sera une desserte routière ultra dangereuse car elle ne permet pas aux usagers de voir correctement ceux en provenance de la RD9 (angle mort). Il est quasi certain qu'il y aura un accident grave tous les jours au niveau de la jonction de ces deux routes car chacun des usagers aura l'impression d'avoir la priorité sur l'un et/ou sur l'autre.

A la lecture des différents courriers qui vous ont été adressés lors de cette enquête publique de la part des différentes associations de défense des citoyens et de l'industriel Biotechna qui est une ICPE tout autant qu'est SILIM, je rejoins pleinement leurs causes et leurs conclusions qui vous ont été données.

Par ailleurs, je m'insurge du traitement qu'est fait de l'aménageur BARJANE/ENSUA sur Biotechna qui est une ICPE propre dans son fonctionnement et son exploitation (déplacement de ces bassins d'exploitation, expropriation de terrains...). Il faudrait bien au contraire davantage favoriser son développement pour qu'elle puisse investir sur des structures d'importance capables de collecter et de traiter de manière significative les odeurs qui se dégagent de ses andains et réduire ainsi les nuisances olfactives qu'elle génère dans ces procédés de fermentation et de maturation. Il ne faut strictement ne pas faire l'inverse et remettre en cause son arrêté d'autorisation préfectorale d'activité. En vue de son déplacement souhaité par l'aménageur et autres représentants de l'état, il n'y a pas de solution possible aujourd'hui pour lui trouver un espace foncier de libre viable économiquement sur la commune d'Ensues la Redonne ni même sur une nouvelle collectivité locale proche qui ne sera pas preneuse d'un tel projet compte tenu des nuisances olfactives qu'elle pourrait occasionner auprès de ces concitoyens.

Il faut souligner que la venue et l'implantation du Lot E (plus de 34 000 m²) d'entrepôts tout proche de son emprise foncière fait courir à Biotechna un risque indéniable et révélabl aux yeux d'un expert sur l'Etude de Danger (cf. chapitre 10 Modélisation des effets des phénomènes dangereux et chapitre 11 Analyse détaillé des Risques). En effet, le scénario d'un incendie d'une cellule de stockage – flux thermiques démontre que pour les cellules 2 et 3 du lot E en cas d'un incendie atteindrait la zone paysagère entre le lot E et l'extrémité Ouest occupée par les andains de Biotechna. Les flux thermiques induits par un tel incendie de cellule pourraient faire embrasser la coulée verte de la zone paysagère et se propager par effet domino sur les andains et le stockage des déchets verts de Biotechna. ET je ne vous fait pas cas du risque d'intoxication des fumées toxiques induites par l'incendie des cellules et autres dépôts contenant des produits dangereux et à risques.

Après analyse de l'insertion paysagère du site de la ZAC, la coulée verte, constituée d'essences méditerranéennes (inflammables), est un véritable vecteur de propagation d'un incendie qui pourrait s'étendre à l'ensemble de la ZAC des Aiguilles et cela sans le contrôle des services de secours et de défense extérieure contre

l'incendie (SDIS13). La ZAC des Aiguilles n'est pas équipée d'un chemin de secours et d'intervention du SDIS13 pouvant la ceinturer et sécuriser ces entrepôts face à un incendie in situ ou à l'extérieur. L'aléa incendie est réel dans cette ZAC compte tenu de sa proximité avec l'autoroute A55 (initiateur d'un incendie) et de la forte sensibilité à l'incendie de la zone Natura 2000 du massif de la Nerthe située tout proche (...).

Je pourrai encore continuer dans mon courrier sur les non conformités d'aménagements et les incohérences à relever sur les deux dossiers d'étude remis à l'enquête publique.

Je préfère à la vue de ce que je vous argumentais précédemment que le développement de la ZAC des Aiguilles en plateformes logistiques n'est plus un modèle économiquement viable, en phase avec les enjeux environnementaux régionaux et nationaux du siècle à venir.

La ZAC des Aiguilles doit devenir un pôle d'excellence en matière de développement durable, basé sur le développement de technologies pilotes susceptibles d'apporter une réelle valeur ajoutée dans le développement éco-responsable et de compétitivité économique en vue de faire face au challenge international de développement de nouvelles technologies et de pratiques respectueuses pour l'environnement.

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire Enquêteur, à l'expression de mes sincères salutations.